

Aussitôt après l'enlèvement de Tancrede, des bruits feront douter de l'exactitude de sa mort.

Durant ce temps, Rohan a reçu le commandement d'une armée, avec laquelle il investit Belfort. Le 20 février, il est grièvement blessé. Transporté à l'abbaye de Koeigsfelden, dans le canton de Berne, il apprend la mort de son fils. Le 13 avril 1638, le duc de Rohan meurt ; Marguerite de Rohan, nommé seule héritière de son père, fait brûler tous les documents relatifs à l'enlèvement et la mort de Tancrede – quelques uns échapperont cependant à la destruction.

Le jeune Tancrede qui ignore tout de ces événements suit ses études en Hollande, grandit dans l'affection de ses parents adoptifs, dont il parle maintenant la langue. En 1641, l'enfant de onze ans, est placé en pension chez un mercier de Leyden et poursuit ses études à l'Université.

Lorsque Marguerite de Rohan veut épouser le comte Henri de Chabot, en 1645, elle intrigue tout d'abord pour obtenir un brevet qui lui conserve les titres et honneur de princesse ; grâce notamment au prince de Condé, elle obtient satisfaction, le 23 mai, quinze jours avant son mariage qui est célébré le 6 juin. Mais les prétentions de Marguerite ont commencé à délier les langues.

En décembre 1648, la duchesse douairière apprend que son fils vit toujours, qu'il a été enlevé et se trouve à Leyden, en Hollande. L'émotion passée, la duchesse annonce la bonne nouvelle à son entourage.

Marguerite, informée, envoie aussitôt son domestique La Cosse avec mission d'enlever l'enfant et de le faire disparaître définitivement. Mais La Cosse se heurte au mercier de Leyden, qui refuse de livrer son pensionnaire sans autorisation de La Sauvetat. Une nouvelle visite, avec 3000 écus en main, ne donne pas plus de résultat.

Ce répit avait permis à la duchesse douairière d'envoyer à Leyden son secrétaire, Jean Rondeau, qui portait une procuration en bonne et due forme.

1649

MORT DE TANCREDE

Rondeau, avec l'accord de La Sauvetat, reçut enfin l'enfant et regagnèrent Paris où ils arrivèrent le 16 juillet 1645.

La duchesse reconnut officiellement Tancrede de Rohan pour son fils. Tout Paris versa des larmes au récit de ses aventures.

Le dénouement n'était pas du goût des Rohan-Chabot (la grande sœur). L'affaire fut portée le 26 août devant la Chambre de l'Edit ; bientôt deux clans se formèrent « mais si le droit et la justice étaient du côté de Tancrede, tout le crédit et toute la faveur étaient à l'autre... »

L'affaire fut jugée conjointement par la Grande-Chambre et la Tournelle et celles-ci, jugeant par défaut, faisaient défense :

« à Tancrede, se disant fils du duc de Rohan, de prendre le nom et les armes de la maison de Rohan, et à la duchesse de Rohan et à tous autres, de lui donner ces qualités sous les peines portées par les Ordonnances. »

Dans les mois qui suivirent, la duchesse douairière accumula les preuves en faveur de son fils et attendit l'occasion favorable. Elle se présenta au bout de trois ans avec la Fronde.

Depuis l'arrestation du conseiller Broussel, en août 1648, qui avait provoqué la fameuse Journée des Barricades, les relations étaient tendues entre la Cour et le Parlement. En janvier 1649, Mazarin fait revenir l'armée des Flandres vers Paris pour réduire l'insurrection puis, avec la reine-régente, le jeune roi et toute la cour, il se réfugie au château de Saint-Germain.

Le lendemain, le Parlement décrète la mise en accusation de Mazarin et donne l'ordre aux bourgeois et aux chefs de maisons de prendre les armes. Tancrede s'engage dans les troupes du parlement en qualité de volontaire... et aussitôt se pourvoit contre l'arrêt qui l'avait condamné par défaut en 1646.

Le 31 janvier 1648, le jeune homme, qui veut se signaler, assiste au siège de Brie-Comte-Robert, d'où il revient avec un détachement de trois cents cavaliers. Dans la vallée de Fécamp, il charge la troupe postée en embuscade, qui s'enfuit ; Tancrede la poursuit avec huit ou dix cavaliers, sans se rendre compte que ses compagnons ne le suivent pas.

Alors, les poursuivis firent demi-tour et chargèrent. Tancrede et ses hommes furent accablés par le nombre. Un soldat allemand lui tira un coup de pistolet dans les reins et Tancrede s'écroula.

On le conduisit au château de Vincennes dans l'espoir d'en tirer une bonne rançon. Il fut jeté sur un tas de foin, dans un grenier, et le chirurgien de la garnison vint panser ses plaies.

Lorsque la nouvelle fut connue, de Paris, on envoya un trompette au commandant de Vincennes, Drouet pour lui réclamer le prisonnier, moyennant rançon. Mais Tancrede avait été reconnu et Drouet refusa de le livrer sans un ordre de la cour...

En attendant cet ordre improbable, on mit le prisonnier dans une chambre particulière où deux femmes se relayèrent pour le soigner. Et le hasard voulut que l'une d'elles eût été jadis sa nourrice. Il expira entre les bras de celle-ci le lendemain 1^{er} février 1649. Il avait dix neuf ans.

Quand à la duchesse douairière ; elle voulut revoir son fils, qui lui fut envoyé. Elle le fit déposer dans le temple des Réformés, à Charenton. Puis elle exigea qu'il fût enterré auprès de son père à Genève.

Alors la querelle reprit, sordide, pour un tombeau !... Marguerite, de nouveau, s'opposa à la demande de sa mère. Elle obtint une recommandation du roi auprès des autorités genevoises pour que le corps de Tancrede ne fût pas inhumé auprès du duc de Rohan.

La douairière s'obstina, et obtint enfin la permission royale, au début de 1654, cinq ans après la mort de son fils.

Ses restes furent transférés à Genève, dans le tombeau de marbre de la cathédrale Saint-Pierre, avec une épitaphe où il était qualifié « duc de Rohan ».

Cependant, lorsque la duchesse de Rohan mourut à son tour en 1660, Louis XIV demanda à Genève d'effacer l'inscription gênante. ET la ville de Calvin obéit au Roi-Soleil.